

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2017

Membres présents : B. BARDET, F. BOUDOURESQUE, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, P. FAUVET, G. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Absents :

Excusés : P. PARE, M. CANTIN pouvoir donné à J. GAUGE, D. GOUDARD

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 30 mars 2017

### Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Comptes administratifs 2016

Les comptes administratifs et compte de gestion ont été votés lors du précédent conseil. Néanmoins, la préfecture a décelé quelques anomalies d'imputation quant à l'attribution de compensation de la CCTER dans les comptes des communes qui ont rejoint CA3B. Les résultats globaux ne sont pas modifiés mais après les modifications demandées par la préfecture, 27 068 € ont été virés du chapitre 74 au chapitre 73. Le Trésorier a été contraint de faire les mêmes manipulations sur le compte de gestion. Le conseil prend acte de cette modification et valide le compte administratif et le compte de gestion du budget général.

### Vote du budget 2017

Madame le Maire informe que depuis l'envoi des documents de synthèse, les montants de la fiscalité ont été notifiées, soit 38 108 € de recettes supplémentaires.

### Fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 3 496 048.78 € après report des produits antérieurs de 1 356 650.78 et la reprise du déficit du budget atelier relais de 46 745.21 €. Elle dégage un autofinancement pour l'investissement de 1 304 065.30 € tout en prenant en compte les déficits des budgets annexes pour un montant de 320 017 €.

Le budget de fonctionnement est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité.

DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	700 700 €
Chapitre 012	Charges de personnel	730 900 €
Chapitre 014	Atténuation charges	10 000 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	102 340.27 €
Chapitre 023	Virement à l'investissement	1 304 065.30 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre	6 631 €

Chapitre 65	Autres charges gestion courante	549 117 €
Chapitre 66	Charges financières	32 500 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	13 000 €
<b>RECETTES</b>		
Chapitre 013	Atténuations de charges	8000 €
Chapitre 70	Produits des services	227 500 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	1 035 437 €
Chapitre 74	Dotations	549 461 €
Chapitre 75	Autres produits gestion courante	319 000 €

## Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre moyennant une avance du budget général de 320 016.38 € et un emprunt de 105 570 €.

Atelier relais : budget clôturé, la compétence a été transférée à l'intercommunalité.

Camping : inscription d'une dépense de 70 000 € pour la remise en état des chalets, de l'accueil et de la salle commune + 40 000 € pour les abords des sanitaires, la clôture et la mise en place de jeux. Le budget est équilibré moyennant une avance du budget général de 320 016.38 €.

Développement commercial : Ce budget est largement excédentaire et dégage une somme de 577 635.36 € pour de nouveaux projets.

Réseau chaleur : 70 000 € sont prévus pour le remplacement de la chaudière fuel et la remise à niveau des compteurs du réseau.

Assainissement : 300 000 € ont été inscrits pour la réfection de l'assainissement de la Route des 3 Monts à Pressiat. Le budget est équilibré par un emprunt de 105 570.28 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les budgets annexes à l'unanimité.

**Subventions versées aux associations** : un budget de 80 000 € a été inscrit au budget,

Après en avoir délibéré, le conseil vote les subventions suivantes :

ADAPA	600 €	
Fonds solidarité logement	800 €	
ADMR	500 €	
Association repas	300 €	
Centre de Loisirs	11 000 €	De gros efforts d'économie ont été faits permettant de diminuer la demande de subvention qui était de 25 000 € l'an dernier
CANTINE SCOLAIRE	20 000 €	dont valorisation de la mise à disposition du personnel pour 16 000 €. Soit une subvention d'équilibre de 4 000 €
AMICALE DES POMPIERS	1 500 €	Correspond aux frais d'assurances

FEU D'ARTIFICE	6 000 €	
JEUNES POMPIERS	100 €	
MUSICOLLINES	8 200 €	
COMITE DE FLEURISSEMENT	4 000 €	Pour les 3 villages
FOOT	1 000 €	Pour traçage des terrains
VOYAGES SCOLAIRES	6 900 €	Classe mer, déjà votée
Mission locale jeunes	1 406 €	Concerne un accompagnement pour les jeunes en difficulté sur la commune (une vingtaine)
APEL (association parents école privée de St Etienne du Bois	130 €	5 voix contre / 20 pour
TRIATHLON	4000 €	+ 1 000 € communication camping
PREVENTION ROUTIERE	100 €	
La Miou	500 €	Pour compenser l'achat des lots donnés par la commune auparavant
FOUILLES DU MONT CHATEL	2 000 €	La demande était de 4 000 € pour permettre de défrayer les bénévoles. Le conseil accorde la moitié (1 voix contre - 1 abstention) et charge Mme le Maire de présenter le dossier en intercommunalité pour une aide éventuelle
LA VOIE DES COLPORTEURS	500 €	

## Investissement

Mme le Maire propose un programme d'investissement pour un montant de 3 910 469.54 €.

Les principaux investissements proposés sont les suivants :

Acquisitions foncières (restructuration du centre de cuisinat, principalement)	700 000 €
Mairie de Treffort + aménagement maison Rémond pour transfert des services pendant les travaux	1 174 500 €
Skate park de Pressiat (opération terminée)	65 000
Investissement des clubs (terrains de foot)	20 000 €
Programmes du syndicat d'électricité (dont enfouissement route des 3 Monts à Pressiat	90 240 €
Route des 3 monts (voirie et trottoirs)	165 000 €
Sanitaires plage du plan d'eau Grange du Pin	45 000 €

Acquisition CD / DVD (solde) (médiathèque)	16 800 €
Informatique divers	17 000 €
Travaux au foyer des personnes âgées + relais assistantes maternelles (solde des travaux + remplacement des huisseries et réfection des couloirs)	230 000 €
Aménagement bas de Cuisiat + coin fromagerie	100 000 €
Aménagement local services techniques + achat véhicules	600 000 €
Voie douce	253 000 €
Accessibilité	37 000 €
Cimetière (reprise des sépultures de Montmerle)	25 000 €
Divers investissements	196 000 €

Le budget investissement est voté par le Conseil Municipal (3 abstentions)

Pour rappel, taux votés le 28/09/2016

Taxes habitation	11.18
Taxes foncières bâti	13.91
Taxes foncières non bâtie	46.05

### **Fiscalisation Sevron Solnan**

Depuis plusieurs années le syndicat invite toutes les communes à adopter le même fonctionnement, en acceptant de fiscaliser la globalité de la cotisation (fonctionnement et investissement). Pour garantir le remboursement des emprunts, les frais administratifs et la provision des travaux, le Syndicat a besoin d'un montant de 225 000 € à répartir entre les communes membres selon le nombre d'habitants et la superficie de la commune. Pour Val-Revermont, la somme à fiscaliser s'élève à 40 503.83 € (pour mémoire 42 235.22 € en 2016).

Accord du conseil à l'unanimité.

### **Bail commercial de l'Embellie**

Jusqu'à présent, les augmentations de loyer sont calculées tous les 3 ans, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Des travaux importants doivent être réalisés par les locataires. Il est proposé de bloquer le loyer pendant une durée limitée afin de leur permettre de faire les travaux

envisagés (remplacement des 8 salles de bains pour environ 36 000 €). Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour bloquer le loyer à 25 000 € par an pour les 3 années à venir, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### **Adhésion service droit des sols de CA3B**

La loi dite ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, a mis fin à compter du 1er juillet 2015 à l'assistance gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme dans l'Application du Droit des Sol (ADS). Cette assistance sera réservée désormais aux seules communes de « *moins de 1 000 habitants et ne [faisant] pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale regroupant 10 000 habitants ou plus, ou lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compétent regroupe des communes dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants* » (article L.422-8 du code de l'urbanisme).

Pour pallier aux conséquences de cette réforme, les intercommunalités de notre territoire se sont organisées dès 2015 :

- la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse s'est dotée au 1/01/2015 d'un service commun chargé de l'instruction des actes d'Application du Droit des Sols (ADS), auquel ont adhéré ses communes membres. Puis les Communautés de communes de Pont-de-Vaux et de Pont-de-Veyle ont décidé de créer à leur tour un service commun, pour pouvoir en confier la gestion à la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse. Dans un souci d'efficacité, d'économie, et d'une gestion rationalisée de leurs moyens humains et matériels, les trois communautés de communes ont ainsi regroupé leurs services communs à compter du 1/01/2016 au sein d'un «service unifié», en application des dispositions des articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT. Ces dispositions permettent à des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de conclure des conventions ayant pour objet la réalisation de prestations de services non soumises au code des marchés publics.
- Bourg-en-Bresse Agglomération, quant à elle, a créé son propre service commun d'ADS au 1/11/16 en mutualisant les ressources humaines disponibles sur son territoire, pour le compte de ses communes membres.

Ces services communs et unifiés sont chargés, en dehors de tout transfert de compétence, de l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'application du droit des sols (ADS) délivrés au nom des communes par leurs maires.

Compte tenu que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a conduit à la fusion de ces intercommunalités au 1/01/2017, leurs périmètres respectifs se sont élargis et sont composées désormais de communes qui bénéficiaient encore pour certaines de l'instruction par les services de l'Etat.

Des conventions de service commun et de service unifié ont été rédigées, elles visent notamment à :

- permettre à toutes les communes des nouvelles intercommunalités d'adhérer aux services communs et au service unifié ADS, dont la gestion est désormais confiée à la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- harmoniser l'organisation et les modalités inscrites dans les conventions des deux services pré-existants.
- préciser que désormais, le service unifié sera composé des 3 intercommunalités suivantes :
  - Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,
  - Communauté de communes de la Veyle,

- Communauté de communes du pays de Bâgé et de Pont-de-Vaux.

Les conventions doivent être approuvées par les intercommunalités signataires, et par les communes qui utiliseront le service. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Accueil Jeunes résidence des Mousserons**

La commission a décidé de proposer à des jeunes au sein de la résidence, un logement à loyer modéré en échange d'un projet de mixité intergénérationnelle auprès des résidents. Une charte de « bonnes conduites » a été rédigée et le jeune devra y adhérer. Un jury issu de la commission seniors étudiera les candidatures. Le bail aura une durée de 1 an pour les jeunes travailleurs et de 9 mois pour les étudiants, éventuellement renouvelable une fois. Le jeune sera encadré par un référent. Quelques achats et travaux sont à prévoir dans les logements qui pourront être mis en location. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce concept et accepte de mettre à disposition de jeunes adultes, 2 logements au maximum.

### **Vente au SDIS**

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau local pour les services techniques, il devient indispensable de séparer physiquement les locaux des 2 entités et de régler le problème lié à l'implantation des réseaux. Actuellement, la commune est propriétaire du terrain sur lequel est construit le centre d'intervention du SDIS (propriété du SDIS) dont une partie est utilisée par les services techniques (sanitaires). Une visite sur place a eu lieu le 10 mars avec les services du SDIS. Il leur a été fait la proposition suivante :

- Acquisition par le SDIS du local jouxtant le local pompier pour un montant de 15 000 € TTC (conforme à l'avis des domaines)
- Cession gratuite du terrain par la commune selon plan ci-joint (détails et mesures exactes à confirmer par le géomètre)
- Frais d'acte et de géomètre à la charge du SDIS

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte la proposition ci-dessus et charge Madame le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires.

### **Demande de nettoyage des Monuments aux morts**

Le nettoyage des monuments aux morts de Treffort et Cuisiat a été chiffré respectivement à 750 € et 820 €. Des devis ont également été demandés pour le monument de Montmerle. Le « Souvenir Français » subventionne ce type de travaux et il y a lieu de le solliciter. Le conseil autorise Mme le maire à demander les subventions.

### **Demande de subvention Route des 3 Monts**

Madame le maire informe que le conseil Départemental est susceptible de subventionner les travaux de voirie de la Route des 3 monts dans le cadre des amendes de police (15 % pour un plafond de travaux à 200 000 €). Les travaux sont estimés à 165 303 € (+ variante à 6 400 €). Il s'agit de travaux qui ne sont pas pris en charge par l'intercommunalité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Madame le maire de solliciter le Conseil Départemental pour un financement.

## **Subvention toiture**

Une subvention d'un montant de 660 € est accordée.

## **Lancement consultation pour route des 3 monts et chaudière**

Les dossiers sont prêts et une consultation en procédure adaptée va être lancée ces jours prochains

### Route des 3 monts

Estimation Lot 1 – assainissement : 271 125 € (+ variantes à 11 000 € et 2 500 €)

Estimation lot 2 – voirie : 165 303 € (+ variante 6 400 €)

L'objectif est de réaliser les travaux de mi-juillet à fin octobre, ce qui permettrait ensuite à la communauté d'agglomération de réaliser l'enrobé avant l'hiver.

### Chaudière

Le remplacement de la chaudière fuel ainsi que les travaux sur le réseau de chaleur sont estimés à +/- 70 000 €. D'après l'étude qui a été menée, un certain gain énergétique pourrait être réalisé au niveau de l'eau chaude si les compteurs de calories actuels étaient remplacés par des compteurs à ultra-sons.

Le conseil approuve le lancement de ces consultations.

## **Tarifs camping**

Jean-Luc LEBOEUF, chargé du tourisme propose :

- Une opération promotionnelle lancée au niveau du Département, par Ain Tourisme : 20 % de réduction appliquée sur des « séjours activités », sur certains week-ends creux, fixés avec Ain Tourisme
- Une centrale de réservation anglaise, Pitchup.com propose un partenariat avec le camping moyennant une commission de 15 % sur les séjours réservés par leur intermédiaire. Cette centrale référence 7 000 campings dans 99 pays.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour ces 2 points.

## **Tour des commissions**

CCAS : le CCAS a voté son budget le 24 mars et a décidé de reconduire les mêmes actions. Le plafond de référence pour l'octroi de l'aide aux loisirs a été augmenté de 10 %, la date du repas des anciens a été fixée au 5 novembre. Les bénéficiaires des bons naissance qui ne sont pas venus les chercher en mairie ont été relancés.

Scolaire : un point a été fait sur les besoins, une somme de 13 000 € a été accordée pour les dépenses de matériel et le petit entretien de l'école.

La commission étudie le passage à 2 TAP (temps activités périscolaires) pour la prochaine rentrée scolaire.

Sport : La commission a demandé l'aide d'un cabinet d'étude pour avancer dans la réflexion de ré-aménagement de la salle des sports.

Quelques difficultés surgissent quant au tracé des étapes sportives organisées sur la commune. Il convient de rappeler aux différents utilisateurs les termes de la charte ATR sur l'utilisation et le partage des espaces.

SIEA : Suite à l'Assemblée Générale, la cotisation est passée de 0.14 cts à 3.14 cts par habitant. Cette cotisation est destinée à financer une part des travaux nécessaires à l'installation de la fibre. Le syndicat s'interroge sur l'opportunité de créer un syndicat mixte qui pourrait porter ce gros chantier.

Voirie : des travaux ont eu lieu sur le chemin des Pies, des Pilles, Bonnet, Morteveille, Mas Cotier et Mas Groboz

Culture : l'arc en ciel et la cabane à insectes sont pratiquement terminés. 30 à 40 personnes se sont investies dans ce projet. Le service culturel de CA3B organise le rallye du printemps. Une représentation théâtrale est organisée à Treffort le 21 avril.

Aménagement village : une réunion aura lieu le 5 avril avec toutes les parties pour le lancement des travaux sur Cuisiat. Des déviations seront mises en place. La commission se réunira le 12 avril pour choisir les matériaux qui seront utilisés pour le coin fromagerie à Treffort.

Communication : l'accueil des nouveaux habitants a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril. Cette manifestation a été largement appréciée. Les travaux pour le prochain bulletin municipal ont débuté. Les personnes désirant communiquer sont priées de se rapprocher de la commission.

Economie : un devis est attendu pour le fléchage des commerces et des services

Mairie : Suite à l'avis d'appel à concurrence, 13 candidatures d'architectes ont été reçues. L'ouverture des plis aura lieu le 13 avril.

## **Questions diverses**

Les 3 emplois saisonniers du camping ont été pourvus et une personne a été recrutée aux services techniques pour pallier à l'absence d'un agent en longue maladie.

Les deux bâtiments sur Cuisiat, nécessaires au projet de la SEMCODA, ont été achetés par la commune.

La société Opale a sollicité la commune pour un projet d'éoliennes. Les responsables seront rencontrés le 12 avril.

Les bureaux de vote ont été constitués pour les 4 journées d'élections (présidentielles et législatives).

Problèmes de coupure d'eau sur la commune. Tout devrait revenir dans l'ordre rapidement.

Les élus se déplaceront en Alsace (Kingersheim et Ungersheim) pour un voyage d'étude sur la démocratie participative et la transition énergétique le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2017.

**Prochain conseil municipal : mercredi 17 mai à 20h30 à Pressiat**

Séance levée à 23 H 20